

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} RÉUNION DE 2012

Séance du 13 mars 2012

CG12/2^{ème}/VI-03

L'an deux mil douze, le 12 mars, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

POLITIQUE « AVENIR ENTREPRISE »

Mise en place fin 2007, la politique « Avenir Entreprise » nous a permis de prendre en compte la nouvelle donne liée aux lois de décentralisation, mais aussi de mieux répondre aux besoins des entreprises, en cohérence avec les dispositifs d'aides du Conseil Régional.

Elle a été l'occasion, depuis 2007, d'accompagner 67 projets d'entreprises pour des investissements excédant les 70 M€, subventionnés à plus de deux millions d'euros par le Conseil Général et 3,8 M€ par le Conseil Régional, pour un impact de 3 274 emplois créés ou maintenus sur le territoire.

Ces résultats traduisent à la fois notre engagement auprès des entreprises et de l'emploi, et la réussite de notre partenariat unique avec la Région Midi-Pyrénées, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique (S.R.D.E) et de la convention d'application signée en 2007.

Je vous rappelle que cette convention passée avec la Région a considérablement fait évoluer notre politique économique sur les éléments-clé suivants :

– prise en compte de la notion de « projet » sur trois ans, avec une évaluation davantage axée sur les enjeux de développement stratégique de l'entreprise et les retombées sur le territoire (activité, emploi, filière...) ;

– prise en considération des investissements matériels et immatériels (études, programmes de recherche et développement) au même titre que les investissements immobiliers.

Le renouvellement de la convention du SRDE que nous avons approuvé lors du vote de la DM2 de 2011, marque une nouvelle étape de notre partenariat avec la Région. Elle confirme notre engagement et notre implication en faveur de l'économie et de l'emploi, tout en pérennisant les dispositifs départementaux existants (Agence de Développement Économique, «Avenir Entreprise», Novalia82...).

Je vous propose aujourd'hui, à travers ce rapport, de prendre connaissance du bilan du dispositif «Avenir Entreprise» pour l'année 2011 et des perspectives pour 2012, ainsi que des propositions budgétaires qui y sont associées.

I - BILAN 2011 ET ORIENTATIONS 2012 :

Comme en 2010, l'année 2011 a été marquée par un contexte économique difficile. Néanmoins, un certain nombre d'entreprises ont poursuivi leurs investissements en sollicitant l'aide des collectivités locales Région et Département.

Je vous rappelle que le « Comité Technique Avenir Entreprise » a pour rôle d'examiner les demandes de subvention des entreprises et d'émettre un avis technique sur la viabilité et le plan de financement des projets qui lui sont soumis.

Ce comité, Présidé par M. Pierre GUILLAMAT, compte parmi ses membres sept autres Conseillers Généraux, un Conseiller Régional, le Directeur Départemental de la Banque de France, des représentants de l'Etat et des chambres consulaires.

En 2011, ce comité s'est réuni à deux reprises les 11 mai et 15 septembre et a examiné 13 dossiers (soit 9 entreprises et 4 commerces) qui ont reçu un avis favorable .

A - AIDES ACCORDÉES AUX PROJETS D'ENTREPRISES :

Je vous rappelle qu'il s'agit d'intervenir sur des projets portés par des **entreprises**, des **communes** ou des **communautés de communes**, qui s'inscrivent sur une durée de 3 ans.

En ce qui concerne les entreprises, les lignes budgétaires sont mobilisées en fonction de la nature des projets.

Ainsi, il peut être accordé à un porteur de projet, pour une même opération, entre une à trois aides maximum selon que les investissements portent sur du matériel, de l'immobilier et (ou) des études.

Comme vous pourrez le constater, les entreprises présentent des projets de taille et d'envergure très diverses.

Il faut noter que, compte tenu de la collaboration étroite mise en place avec la Région, le montant de l'aide départementale est variable et n'atteint le plafond maximum, que dans le cas où les investissements réalisés par l'entreprise sont très importants.

Afin d'illustrer ce chapitre, vous trouverez ci-après, un tableau récapitulatif des différents projets d'entreprises qui ont reçu un avis favorable de la part du comité technique « Avenir Entreprise » et qui ont été validés par la Commission Permanente au titre de l'exercice 2011.

Récapitulatif des aides accordées aux entreprises en 2011 :

Entreprise	Localisation	Coût du projet Hors Taxes	Subvention au titre de l'immobilier		Subvention au titre du matériel	Subvention au titre de l'immatériel	Total de la Subvention
Lignes budgétaires (avant 2012)			20426-93 Entreprises	2041415-93 Communes	20426-93	204251-93	
BOUYER	Montauban	651 794 €	45 234 €		18 492 €		63 726 €
SERP	Castelsarrasin	399 061 €	1 503 €			7 500 €	9 003 €
BOYER	Moissac	1 436 000 €	27 510 €				27 510 €
CARIBOU	Réalville	136 486 €	20 473 €				20 473 €
ROUQUETTE	Monteils	3 503 085 €	50 000 €				50 000 €
STANOR	Moissac	5 743 975 €	75 000 €		18 750 €		93 750 €
WOODCHOP	Montech	34 042 €	4 023 €		813 €	345 €	5 181 €
PUISSANCE+	Montauban	2 300 330 €	75 000 €				75 000 €
NUTRITIS	Moissac	1 236 613,00 €	2 438 €		2 297 €	10 000 €	14 735 €
TOTAL		15 441 386 €	301 181 €		40 352,00 €	17 845,00 €	359 378,00 €

Au total, l'ensemble de ces **9 projets** doit permettre de créer ou de maintenir **420 emplois** en Tarn-et-Garonne sur les trois prochaines années.

Au titre de 2012, compte tenu des nouvelles demandes et des dossiers en cours, je vous propose d'adopter les autorisations de programmes et les crédits de paiements correspondants tels que présentés ci-après :

- **400 000 €** d'autorisation de programme et **248 035 €** de crédits de paiements sur l'**article 20422 sous-fonction 93**, au titre des aides aux entreprises ou sociétés d'investissement en matière d'opérations immobilières,

- **150 000 €** d'autorisation de programme et **60 000 €** de crédits de paiements sur l'**article 20421 sous-fonction 93**, au titre des aides aux entreprises pour l'acquisition de matériel neuf,

- **50 000 €** d'autorisation de programme et **35 000 €** de crédits de paiements sur l'**article 20421 sous-fonction 93**, au titre des aides aux entreprises en matière d'études.

B - AIDES IMMOBILIÈRES AUX ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ZONE RURALE:

Courant 2011, le comité « Avenir Entreprise » a examiné favorablement 6 dossiers de financement en faveur d'activités commerciales situées en zone rurale.

Chacun de ces dossiers a ensuite été présenté et approuvé par la Commission Permanente. Ces financements s'adressent aussi bien à des communes ou communautés de communes, qu'à des commerçants installés en zone rurale dites « fragiles ».

1) Aides en direction des communes rurales:

Ces interventions, dont la finalité est de permettre le maintien ou la création de commerces de première nécessité dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants, permettent de compléter les aides de l'Etat (FISAC) et de l'Europe. **Le montant maximum de l'aide départementale est fixé à 15 000 €.**

En 2011, **deux projets** communaux ont été soutenus grâce à cette politique pour un montant total de **30 000 €**. Il s'agit des opérations suivantes:

Commune	Objet de l'opération	Coût de l'opération	Aide accordée
BIOULE	Création d'un multi-services	265 496,61 € HT	15 000 €
MONCLAR DE QUERCY	Installation de la boulangerie au pôle commercial de la commune	89 546,60 € HT	15 000 €

A l'occasion du budget primitif de 2012, au vu des besoins exprimés, je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **45 000 €** et de ratifier **20 000 €** en crédits de paiements sur **l'article 204142 sous-fonction 93**.

2) Aides en faveur des entreprises commerciales situées en zone rurale:

Ces aides permettent de soutenir les commerces de première nécessité dans les communes de moins de 2000 habitants lorsque les commerçants engagent des travaux de modernisation. **Le montant maximum de l'aide départementale est fixé à 10 000 €.**

Ainsi, en 2011, cette politique nous a permis de soutenir **quatre** commerces pour un montant total de **39 394 €**, à savoir :

Bénéficiaire	Commune d'implantation	Projet	Coût de l'opération	Aide accordée
MERIC Jérôme	Caylus	Mise aux normes de la boulangerie	59 149 € HT	10 000 €
ROUDIL Gilles	Roquecor	Modernisation de l'épicerie	31 313 € HT	9 394 €
SIMONET Grégory	Lamothe Capdeville	Acquisition de matériel et mise aux normes de la boulangerie	62 891 € HT	10 000 €
BONNEL Frédérique	Castelmayran	Équipement du point de vente multi-services	37 814 € HT	10 000 €

En 2012, afin de maintenir notre soutien au maintien des commerces de première nécessité en zone fragile, je vous propose d'adopter **40 000 €** d'autorisation de programme et de ratifier **39 394 €** de crédits de paiements sur **l'article 20422 sous-fonction 93**.

C - AIDES À L'AMÉNAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITÉS.

Cette politique, adoptée par l'Assemblée Départementale le 27 juin 2005, s'adresse aux communes et aux structures intercommunales. Elle est destinée à favoriser la création ou l'aménagement de zones d'activités (Z.A) afin de permettre l'installation d'entreprises.

En 2011, aucune nouvelle demande n'a été enregistrée.

A ce jour, les projets relatifs aux zones d'activités ont généré un volume d'investissements de 4 086 605 € correspondant à l'aménagement de plus de 25 hectares de terrains. Au total, les aides mobilisées par le Conseil Général sur ces projets, représentent un engagement financier de 509 351 € versé sous forme d'annuités.

D - APPEL À PROJETS MIDI-PYRÉNÉES NUMÉRIQUE

Le programme Midi-Pyrénées Numérique s'est achevé le 30 juin 2010 et a permis à 61 communes de bénéficier d'une couverture haut-débit.

Au final, ce dispositif a représenté un investissement total de 1,25 millions d'euros financé par le Conseil Général de Tarn-et-Garonne à hauteur de 250 000 €. Il a permis, en un peu plus de 3 ans, de couvrir près de 2 500 foyers en haut débit, essentiellement grâce à la technologie Wifi/Wimax.

Au titre du budget primitif de 2012, compte tenu d'un reliquat d'opération, je vous propose de ratifier **1 361 €** de crédits de paiements sur **l'article 204142 sous-fonction 68**.

E - CRÉDITS D'ACTION ÉCONOMIQUE :

Cette politique permet d'accompagner des projets qui concernent le développement d'une filière d'entreprise et/ou des projets qui s'inscrivent dans la stratégie des chambres consulaires.

La logique est ici orientée vers le financement d'actions collectives ou d'actions de communication (organisation ou participation à des salons).

Ainsi, au titre de 2011, cette politique nous a permis de soutenir les salons et manifestations suivantes:

- Salon du « Véhicule d'Occasion » (chambre des Métiers),
- Forum des « créations et reprises d'entreprises » et salon du « Bourget » (CCI),
- Forum « des jobs d'été 2011 » (Bureau d'Information Jeunesse),
- Salon « des Métiers d'Art » (Association Grazia Venezia),
- le « Marché des Potiers » à Caylus (Association artisans et commerçants de Caylus),
- « Exposition des Deux Rives » (Association Artisans Commerçants des Deux Rives).

Ces opérations ont été présentées en Commission Permanente courant 2011, et ont bénéficié au total, d'une aide de **22 717 €**.

Au titre des opérations en cours et compte tenu des perspectives de salons sur l'année 2012, je vous propose d'adopter **46 000 €** d'autorisation d'engagement et de ratifier **61 734 €** de crédits de paiements sur **l'article 657415 sous-fonction 91**.

F- ÉTUDES ÉCONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITÉ INDUSTRIELLE

Ces interventions ont pour but d'aider les établissements publics, les organismes professionnels, les collectivités et les associations, à financer des études économiques prospectives, ou analytiques, de portée générale, ou des études liées à la faisabilité technique de projets particuliers.

Au titre de 2011, aucune nouvelle demande n'a été enregistrée.

II - SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE RECHERCHE :

Au-delà du Contrat « Avenir Entreprise » proprement dit, le Conseil Général intervient également :

- en partenariat avec le programme « Pôle Agrimip Sud Ouest Innovation »,
- en partenariat avec le programme « Incubateur Midi-Pyrénées »,
- en participation aux pôles de compétitivité dans le cadre de programmes de Recherche et du Développement,
- en adhésion à l'association Aérospace Valley.

En 2011, nous avons mobilisé 86 721,60 € dans le cadre de ces engagements.

a) Participation au pôle Agrimip Sud-Ouest Innovation

Fin 2011, le pôle AgriMip Innovation est devenu le pôle « Agrimip Sud-Ouest Innovation » en intégrant la région Aquitaine à son périmètre.

AgriMip Sud-Ouest Innovation a pour vocation de fédérer les acteurs du secteur agricole et agro-industriel d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Secteur pilier de l'économie régionale, premier employeur pour chacune des deux régions (210 000 emplois), il génère 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires et a accès à un bassin de 19,6 millions de consommateurs dans un rayon de 300 km autour de Toulouse.

Le pôle de compétitivité AgriMip Sud-Ouest Innovation favorise les synergies et concrétise les projets pour créer une véritable dynamique de croissance.

En décembre 2011, le pôle comptait :

- **214 adhérents** dont 152 entreprises, 25 acteurs de la recherche, structures de transfert et de formation et 37 institutions ;
- **205 projets labellisés** pour un montant total de **448,5 millions d'euros** et 49,6 millions d'euros de subventions accordées ;
- **532 acteurs** impliqués dans des projets novateurs, dont 260 entreprises (238 PME).

Depuis sa création en 2007, le pôle de compétitivité Agrimip et son relais local en Tarn-et-Garonne, animé par l'ADE82, ont accompagné les 7 projets suivants:

- « Ethylène Sensor » avec la société ABSOGER,
- « Fos de Fruits » et « Fructose » avec NUTRITIS,
- « Geowine » avec PROOFTAG,
- « Pouch Pack » avec COOPEX,
- « Oleovision » auquel participe la société “ Biscuits Poult ”,
- « Bousquet-Melou » qui implique la SEAM (Société d'Exploitation des Abattoirs de Montauban).

Ces projets totalisent 9,9 M€ d'investissements pour 5 M€ de subventions accordées dont 1,2 M€ versés aux entreprises du Tarn-et-Garonne.

Pour 2012, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **20 000 €** sur **l'article 656831 sous-fonction 91**, et ce afin de poursuivre notre soutien à cette structure.

b) Participation à l'Incubateur Midi-Pyrénées

L'incubateur Midi-Pyrénées a été mis en place dans le cadre de la loi du 2 juillet 1999 sur l'innovation. Il a pour objectif de faciliter la création d'entreprises innovantes par des porteurs de projets issus de la recherche.

Notre Département a été l'un des premiers à apporter son concours au fonctionnement de cette structure qui a permis de soutenir des projets très emblématiques pour le Tarn-et-Garonne (Prooftag, Nutritis, Sud Ecowatt...).

Il faut noter que la mission de l'incubateur fait actuellement l'objet d'une redéfinition, suite à la labellisation de la SATT (société d'accélération du transfert de technologie) de Midi-Pyrénées, au titre des Investissements d'Avenir en 2011.

Cette nouvelle structure a en effet pour vocation d'être l'interlocuteur unique du transfert de technologies issues de la recherche publique menée en Midi-Pyrénées.

Cette société, créée par l'Université de Toulouse, le CNRS et l'État, est dotée de 70 M€ et se fixe comme objectifs 60 projets « maturés » par an (menant à une application industrielle), une trentaine donnant lieu à des transferts, et une dizaine à la création de start-up.

Le lancement officiel de la SATT a eu lieu le 25 janvier 2012 à Toulouse, sous l'appellation « Toulouse Tech Transfer ».

Dans l'attente de la redéfinition de la mission et du périmètre de l'incubateur pour les années futures, en lien avec « Toulouse Tech Transfer », pour 2012, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **25 000 €** sur **l'article 656831 sous-fonction 91** afin de poursuivre notre soutien à cette structure.

c) Subventions aux programmes de Recherche et Développement (R&D) des pôles de compétitivité

Lors de notre DM1 du 23 juin 2008, nous avons approuvé deux subventions afin de participer au financement des projets de Recherche et Développement labellisés par les pôles de compétitivité.

Il s'agissait des projets :

- GEOWINE, dans lequel nous participions à hauteur de 60 000 € sur 3 ans. Ce projet est aujourd'hui soldé.
- HELIMAINTEANCE (Recherche et Développement), engagé à hauteur de 127 171 € sur 3 ans et pour lequel 43 372 € ont été versés à ce jour.

Lors de la DM2 de 2011, je vous ai proposé d'accompagner un nouveau programme de Recherche & Développement sur trois ans, porté par la société Blue Whale, qui consiste à réduire massivement la présence de produits phytosanitaires dans les pommes.

Ce projet « INNO'POM » a été labellisé par le pôle Agrimip en novembre 2011 et pré-retenu par l'Etat au titre du FUI (Fonds Unique Interministériel). Il fait l'objet d'un rapport spécifique au Budget Primitif 2012.

d) Adhésion à l'association "Aérospace Valley"

Le pôle de compétitivité régional regroupe plus de 500 entreprises du secteur aéronautique. Il permet le montage de projets de Recherche et Développement entre ces entreprises et les centres de recherches toulousains.

En Tarn-et-Garonne, la naissance de ce pôle a été l'occasion de nouer un lien fort avec les 38 entreprises aéronautiques de notre département à travers la création de la cellule aéronautique. Il faut noter que, là encore, le Conseil Général de Tarn-et-Garonne fait partie des membres fondateurs de ce pôle de compétitivité.

Pour 2012, je vous propose de ratifier un crédit de paiement de **3 000 €** sur l'article 6281 sous-fonction 91 afin de poursuivre notre soutien en faveur de cette association.

III - PLATE-FORME D'INITIATIVE LOCALE MONTAUBAN TARN-ET-GARONNE INITIATIVE

Créée en 1993, la plate-forme locale d'initiative « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » (MTGI) a pour mission d'accompagner les porteurs de projets de création, ou de reprise d'entreprises dans le département, par l'octroi de prêts d'honneur, sans garantie et sans intérêt, destinés à augmenter le volume de leurs apports personnels.

Ces prêts, d'une durée de 24 à 36 mois, avec un différé de six mois, dont le montant varie généralement entre 2 000 € et 12 000 €, viennent accroître les fonds propres de la jeune entreprise lui permettant, ainsi, un meilleur accès aux prêts bancaires et une plus grande sécurité financière.

Le Conseil Général participe à cette plate-forme aux côtés d'autres partenaires publics et privés (Communauté d'Agglomération du Grand Montauban, Castelsarrasin, Conseil Régional, Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, groupe Malakoff, Crédit Agricole...).

En 2011, la plate-forme d'initiative MTGI a octroyé 65 prêts d'honneur pour un montant total de 286 908 €.

Une partie significative de ce montant, soit 43 500 €, a été attribuée à 25 salariés de l'entreprise BOUYER, afin de leur permettre de devenir actionnaires de la structure. Il faut noter que la Région a abondé la plate-forme à la même hauteur afin que l'opération puisse se réaliser.

Ces prêts ont permis de lever 2 256 000 € de prêts bancaires et de créer ou de maintenir 70 emplois sur le territoire.

Depuis sa création, la plate-forme d'initiative locale MTGI a ainsi accordé 481 prêts d'honneur pour un montant global de 2 443 908 € réparti de la manière suivante :

- 292 sur le territoire du Pays Montalbanais (236 sur la seule commune de Montauban),
- 105 sur le territoire du Pays Garonne Quercy Gascogne,
- 84 sur le territoire du Pays Midi-Quercy.

Si l'utilité de ce dispositif des « prêts d'honneur » n'est plus à démontrer pour notre Département et notamment ses secteurs ruraux, les modalités de gestion de ces derniers, sont à réexaminer.

Je vous avais informés lors du Budget Primitif 2011, de la situation déficitaire de l'association qui gère ce dispositif. A notre demande, l'ADE 82 a réalisé un audit qui confirme la nécessité de réorganiser le mode de fonctionnement de cette dernière afin de tendre vers un retour à l'équilibre.

Dans l'attente qu'une solution soit trouvée entre les différents partenaires, je vous propose de reporter notre décision de financement à cette association, qui s'élève habituellement à 17 100 €, à la réunion du vote de la DM1 de 2012.

IV - PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2012

Je vous invite, au titre de l'année 2012, à adopter les autorisations de programme et à ratifier les crédits de paiements tels que présentés, qui tiennent compte des dossiers en cours et des nouvelles « immatriculations » des lignes budgétaires à compter de 2012 en section investissement.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte du bilan 2011 du dispositif « Avenir entreprise » ;
- Décide, au titre de 2012, de poursuivre son soutien financier au profit des programmes de recherche suivants :
 - . Pôle Agrimip,
 - . Incubateur Midi-Pyrénées,
 - . Hélimaintenance,
 - .Aérospace Valley ;

- Décide de reporter la décision de financement à l'association « Montauban Tarn-et-Garonne Initiative » (MTGI), à la réunion du vote de la DM1 de 2012 ;
- Adopte, au titre de l'année 2012, les autorisations de programme et ratifie les crédits de paiement ci-après (dossiers en cours et nouvelles « immatriculations » des lignes budgétaires à compter de 2012 en section investissement) :

* Investissement :

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2012	2013	2014
Investissement					
20422-93	Subventions aux entreprises pour de l'immobilier	AP antérieures	98 035 €	51 181 €	
		AP 2012 400 000 €	150 000 €	150 000 €	100 000 €
			-----	-----	-----
			248 035 €	201 181 €	100 000 €
20421-93	Subventions aux entreprises pour du matériel	AP antérieures	20 000 €	30 000 €	
		AP 2012 150 000 €	40 000 €	80 000 €	30 000 €
			-----	-----	-----
			60 000 €	110 000 €	30 000 €
20421-93	Subventions aux entreprises pour de l'immatériel	AP antérieures	5 000 €		
		AP 2012 50 000 €	30 000 €	20 000 €	
			-----	-----	
			35 000 €	20 000 €	
20422-93	AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES Subventions aux tiers	AP antérieures	19 394 €		
		AP 2012 40 000 €	20 000 €	20 000 €	
			-----	-----	
			39 394 €	20 000 €	
204142-93	AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES Subventions aux communes	AP antérieures	5 000 €		
		AP 2012 45 000 €	15 000 €	30 000 €	
			-----	-----	
			20 000 €	30 000 €	
204142-68	Liaisons Haut débit	AP antérieures	1 361 €		
		AP 2012 0 €		0	

			1 361 €		

* Fonctionnement :

Imputations Budgétaires	Libellé	Autorisation d'engagement à approuver	Échéancier des Crédits de Paiement		
			2012	2013	2014
Fonctionnement					
656 831-91	Participation à des programmes de recherche Incubateur Agrimip Helimaintenance	AE 2012 25 000 € 20 000 € 0 €	25 000 € 20 000 € ----- 45 000 €		
6281-91	AUTRES PARTICIPATIONS Pôle Aéronautique	AE 2012 3 000 €	3 000 €		
656 837 - 91	Pôle de Compétitivité Aéro Agri Aéro Agri	AE antérieures AE 2012 - 186 812 €	53 799 € 20 000 € 0 30 000 € ----- 103 799 €	30 000 € 0 96 812 € ----- 126 812 €	 60 000 € ----- 60 000 €
6171-91	Etudes Economiques d'Analyse et de Faisabilité Industrielle Conseil Général	AE 2012 52 000 €	32 000 €	20 000 €	
6231-91	Etudes Economiques d'Analyse et de Faisabilité Industrielle Annonces et insertions	AE 2012 1 500 €	1 500 €		
657415-91	Crédits d'Action Economique	AE antérieures AE 2012 46 000 €	15 734 € 46 000 € ----- 61 734 €		

Adopté à l'unanimité.

Le Président,